

Q. Que dit-il ensuite ?—R. Il dit : Maintenant, j'ai ma police,—faisant allusion aux hommes qui étaient à la porte.

Q. Ces 60 ou 70 hommes ?—R. Oui, il me les montra de la main, et dit : Vous voyez que j'ai maintenant ma police. Dans une semaine, cette petite police du gouvernement sera balayée.

Voilà l'homme dont on nous a dit qu'il devait être considéré comme un loyal sujet parce qu'il avait eu occasion de boire un verre de liqueur à la santé de la reine. Voilà l'homme qui—si j'ai bien compris ce qu'a dit l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) l'autre soir—a dû venir au pays pour activer une agitation constitutionnelle bien qu'une des premières choses qu'il ait dites c'est que la force qui appuie le gouvernement de Sa Majesté et qui représente là-bas la loi du pays et les droits des colons devait être complètement balayée.

D. C'est pour cette raison qu'il prétendait que les colons de Saskatoon n'avaient aucun droit d'être protégés ?—R. Nous allons, dit-il, montrer maintenant à Saskatoon ou à la population de Saskatoon ceux qui vont tuer.

D. Est-ce tout ?—R. Il dit que le temps était arrivé où il devait gouverner le pays, ou périr dans l'entreprise.

Dira-t-on qu'il est venu dans le pays en s'abusant sur sa position, avec l'idée qu'il serait encore traité comme un accusé politique, dans l'espoir qu'il profiterait encore de la clémence de la couronne, que quinze ans auparavant, il avait foulée aux pieds et outragée ? Non ; il savait bien quelle était la véritable issue.

Q. Vous avez dit qu'il avait été question des troubles de 1870, qu'a-t-il dit à ce sujet ?—R. Il nous dit que le soulèvement actuel ne serait pas la réédition de cette révolte, de celle qui eût lieu il y a 15 ans.

Q. A-t-il rien ajouté touchant cette matière ?—R. Oui, il parla du nombre d'hommes tués dans cette rébellion.

Q. Que dit-il à cet égard ?—R. Je ne puis préciser ce qu'il a dit ; mais il nous donna à entendre que cette rébellion serait infiniment plus sérieuse que la précédente.

Cette rébellion qui, d'après les honorables membres de la gauche, devait se réduire à une agitation constitutionnelle, devait être beaucoup plus importante que la précédente quant au nombre des personnes tuées. Thomas McKay, à la page 18 du rapport, rend témoignage comme suit :

Q. Eh bien ?—R. Il m'accusa de les négliger. Je lui dis que c'était là une question d'opinion ; que je m'étais certainement intéressé à eux, que mes intérêts dans le pays étaient semblables aux leurs, et que je leur avais souvent donné des conseils et que je ne les avais pas négligés du tout. Je lui dis encore qu'il les avait négligés lui-même bien longtemps, s'il s'intéressait autant à eux qu'il le prétendait. Il devint très excité, se leva et dit : Vous ne savez pas ce que nous voulons.

Une agitation constitutionnelle, disent ces messieurs, des pétitions, disent ces messieurs ; la fondation d'un journal, disent ces messieurs, et Riel a dit :

C'est du sang ! du sang ! nous voulons du sang ! C'est une guerre d'extermination. Tous ceux qui sont contre nous seront chassés du pays.

Chassés par un journal je suppose.

Q. Il s'est servi d'expressions violentes, à votre adresse ?—R. Oui, il a fini par dire que c'était du sang, et que le premier sang qu'ils voulaient c'était le mien.

Puis vient le passage dans lequel il est dit que le témoin avait si peu de sang dans les veines qu'ils pourraient le mettre dans une cuillère.

Il dit encore : C'est la dernière chance de Crozier d'éviter l'effusion du sang, qu'à moins de rendre le Fort-Carleton une attaque serait faite à midi.

Maintenant quelles ont été les sommations qu'il envoya à Fort-Carleton ? Quelles sont les sommations qu'il envoya à l'officier commandant une partie des forces qui seules protégeaient les vies et les propriétés des colons, des forces qui seules protégeaient ce territoire pour la reine et le Canada. Voici l'ultimatum :